



Aides techniques à la formation

1. Qu'est ce qu'une aide technique à la formation?



Une aide technique (aussi appelée aide matérielle ou technologie d'assistance) est un **soutien non humain**, comme un objet, un animal ou un outil numérique, **qui aide une personne à réaliser ses activités de la vie quotidienne**. Elle permet notamment de faciliter l'apprentissage, la participation sociale ou la réalisation d'activités physiques ou mentales.

Dans le cadre de la formation, ces aides peuvent être utilisées pour **compenser un handicap***, de manière individuelle ou collective. Certaines aides déjà utilisées par la personne dans d'autres domaines de sa vie peuvent aussi être utiles pour l'aider à **apprendre et à se former**.

Sources



¹ Voir [la fiche 1](#) sur la sensibilisation, l'information et la formation des acteurs concernés

² REFAD (2017) [Tables d'échanges techno-pédagogiques en FAD](#)

*Les mots suivis d'une astérisque sont définis dans le lexique, à la fiche 10.

À qui s'adresse cette fiche?

- ✓ Le bailleur de fonds de la formation
- ✓ La personne conceptrice de la formation
- ✓ La personne formatrice
- ✓ Autre acteur-riche de la formation

Pour quel lieu de formation?

- ✓ En salle de classe
- ✓ En alternance
- ✓ En entreprise
- ✓ À distance

2. Passez à l'action!



– Sensibilisez les personnes formatrices¹

Il est tout d'abord important de **sensibiliser** en amont les formateur-rices à la **pertinence** des aides techniques dans certaines situations. En effet, certain-es peuvent être **réfractaires** à leur utilisation, par crainte qu'elles ne procurent un avantage indu aux personnes qui y ont recours pour compenser un handicap ou des difficultés d'apprentissage.

– Gardez en tête deux bons coups pour une formation à distance accessible²

- Rendez accessibles les plateformes de diffusion que vous utilisez : [Moodle](#), [Claroline](#), etc.
- Prévoyez l'accès à des technologies d'aide pour vos apprenant-es, comme les outils suivants :
 - Fonctionnalités d'accessibilité dans Windows, etc.
 - Logiciels de synthèse vocale gratuits : [Dspeech](#), [Yakitome](#), [Chrome Vox](#), etc.
 - Logiciels d'organisation et de planification gratuits : [Desmodo](#), [Dys-Vocal](#), etc.
 - Soutien matériel gratuit : [Virtual Magnifying Glass](#), [Click-N-Type](#), [eViacam](#), etc.
 - Logiciels et outils d'accessibilité payants : [Kurzweil 3000](#), [Inspiration 8](#), [WordQ](#) et [SpeakQ](#) (utilisé au niveau de la dyslexie et du TDAH), etc.
 - Soutien matériel payant : enregistreur numérique, stylo intelligent [Livescribe](#), [système oculaire Tobii PCEye Go](#), souris alternative, etc.

– Faites appel à des solutions adaptées

[La Coalition ontarienne de formation des adultes](#) propose une liste de solutions d'accessibilité informatiques gratuites ou payantes.

[Le Réseau de recherche Adaptech](#) met à disposition une base de données de technologies adaptées, gratuites ou peu coûteuses, ainsi qu'un ensemble de vidéos présentant certaines de ces technologies.



3. Inspirez-vous d'exemples concrets



– Quelques aides techniques, notamment pour personnes sourdes et malentendantes¹

– Solutions auditives pour la salle de classe

Certains systèmes auditifs permettent de s'adapter à l'ensemble des apprenant-es, y compris les personnes malentendantes.

Ils limitent les réverbérations, les sifflements et les bruits parasites, s'ajustent au bruit ambiant et à la voix de la personne formatrice. Ces solutions favorisent une meilleure mobilité dans la salle de classe.

– Boucles magnétiques filaires

Ces systèmes transmettent le son par conduction et permettent une compensation individuelle sans perturber le collectif.

Toutefois, leur installation est fragile et nécessite des travaux ainsi qu'une révision régulière. De plus, le son peut déborder au-delà des murs de la salle équipée.

– Compensation par l'intelligence artificielle

Certaines applications permettent la transcription instantanée de la parole, avec un sous-titrage et un affichage synchronisés à la vitesse d'élocution.

Ces solutions proposent généralement un rendu fiable et des mises à jour régulières, avec parfois la possibilité de négocier les coûts, notamment dans le cadre d'achats groupés ou de marchés.

En revanche, le vocabulaire technologique complexe ou très spécifique à certaines formations peut comporter des erreurs.

– Systèmes d'enregistrement des cours et plateformes de stockage

Ces systèmes permettent l'hybridation des cours. Ils sont simples et robustes et reposent sur des serveurs de stockage puissants.

Ils offrent une diffusion grand angle dans les grandes salles, un enregistrement simplifié et sont compatibles avec l'utilisation de microphones.

Leur mise en œuvre suppose toutefois une formation des enseignant-es, tant pour le maniement technique que pour la pédagogie hybride, ainsi qu'un stockage sur des plateformes accessibles.

– Quelques aides techniques pour les personnes ayant une **incapacité*** motrice, visuelle, développementale ou difficultés d'apprentissage

– Incapacité motrice

Des souris adaptées, telles que les souris de type « roller mouse », peuvent être utilisées.

– Incapacité visuelle

Plusieurs équipements sont possibles : télé-agrandisseurs portatifs ou grand format, plages braille portatives, imprimantes braille, systèmes de lecture (liseuses au doigt ou liseuses portatives ou grand format), enregistreurs, matériel pédagogique en braille, logiciels d'agrandissement (comme ZoomText), logiciels de synthèse vocale (Jaws, NVDA), ainsi que des livres numériques.

– Incapacité développementale (TSA, DI*, etc.)

Vous pouvez faire appel à des applications de mémorisation, d'outils de gestion du temps, de matériel mathématique ou de logiciels de dictée vocale.

– Difficulté d'apprentissage (TDAH*...)

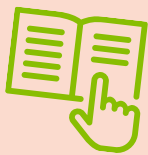
Vous pouvez permettre l'utilisation d'enregistreurs de cours, de logiciels spécialisés et utiliser des versions électroniques des documents.



Source

¹ AGEFIPH – [Concevoir une salle de cours accessible à tous : comment faire de la contrainte une opportunité?](#)
La technologie dans la salle de cours – pages 21 à 29

4. Allez plus loin!



– Ressources bibliographiques

- **AGEFIPH (2019)** – [Compensations individuelles et collectives du handicap : quelles solutions techniques?](#)

Ce document présente certaines aides techniques pour cinq types de handicap.

- **AGEFIPH (2022)** – [Ressources Handicap Formation](#)

Ce diaporama traite notamment des aides techniques pour créer du contenu accessible et pour délivrer des contenus de manière inclusive*.

- **OMS (2024)** – [Technologies d'assistance](#)

Cette page peut constituer une bonne introduction aux technologies d'assistance en général.

- **REFAD (2017)** – [Rendre accessible la FAD aux personnes en situation d'handicap](#)

Dans ce document, on trouve entre autres des références vers des logiciels et outils d'accessibilité gratuits ou payants.

- **République française (2022)** – [Aides techniques/aides matérielles](#)

Ces pages présentent ce qu'est une aide technique ou matérielle et un exemple pour en bénéficier.

- **Université Laval** – [Le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité](#)

Ce livret donne quelques exemples d'accommodements pour des apprenant-es avec un TDAH.

- **OPHQ (2017)** – [Guide des programmes destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches](#)

Ce guide présente certaines informations détaillées et toujours pertinentes sur les aides techniques.

– Ressources humaines



- [Des intervenant-es des Services spécialisés de main d'œuvre-Personnes handicapées](#) (SSMO-PH), experts-es en formation adaptée.
- [Des agent-es de projet de Sphère](#) ayant une expertise en formation adaptée ou en charge du programme d'apprentissage pratique en milieu de travail (APMT).
- [Certain-es intervenant-es du milieu associatif du handicap](#) qui ont des expertises en matière d'aides techniques relevant des nouvelles technologies de l'information, comme plusieurs personnes intervenantes du [Forum organisé par le CCPH](#).
- [Des agent-es du service d'information et d'accompagnement pour les personnes handicapées](#) de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)



– Ressources financières

Plusieurs aides techniques peuvent être prêtées ou remboursées par un des organismes suivants :

- [Ministère de la santé et des services sociaux](#) (MSSS) : La personne handicapée doit s'adresser à un-e professionnel-le de la santé qui évalue ses besoins et fait la demande d'aide technique.
- [Régie de l'assurance maladie du Québec](#) (RAMQ)
- [Société de l'assurance automobile du Québec](#) (SAAQ)
- [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#) (CNESST)

Les aides techniques non prises en charge par ces organismes pourraient être subventionnées par :

- [Sphère Québec](#) – Le volet « équipements adaptés » du programme d'apprentissage pratique en milieu de travail (PAMT) et du projet de formation adaptée.
- [Services Québec](#) – [Mesure de formation de la main-d'œuvre, volet Individu](#) : Prise en charge maximum de 15 000 \$ par individu ou par [projet de formation en entreprise](#).
- [Services Québec](#) – [Programme d'apprentissage en milieu de travail](#) : Le volet « aides technologiques permettant l'accompagnement et le soutien à l'accomplissement de la tâche » est utilisable avec un plafond de 15 000 \$.
- Le [Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main d'œuvre](#) (FDRCMO) peut prendre en charge des aides techniques à la formation hormis celles liées à l'intelligence artificielle. Dans ce cas, le promoteur collectif devrait utiliser ses frais de gestion.

Avec la participation financière de :



Cette fiche fait partie d'une Boîte à outils créée par le CCPH afin d'aider les acteurs et actrices de la formation à financer, développer et offrir des formations adaptées aux personnes handicapées.



Consultez les 10 fiches de la Boîte à outils!
ccpersonneshandicapees.com